

NEXANS MAROC

Société anonyme au capital de 224.352.000 Dirhams
Siège social à Casablanca (20400) – Boulevard Ahl Loghlam, Sidi Moumen,
RC CASABLANCA 7545

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 MARS 2020

L'an deux mille vingt, le vingt mars, à 11h30, s'est réuni le Conseil d'Administration de la société Nexans Maroc.

Etaient présents :

MM.	Jean-Christophe JUILLARD	Président du Conseil d'administration
	Driss BENHIMA	Administrateur
	Karim BENNIS	Administrateur et Directeur Général
	Ahmed Réda CHAMI	Administrateur
	Olivier CHEVREAU	Administrateur
Mme	Laure HURBIN	Administrateur
	NEXANS PARTICIPATIONS	Administrateur, représentée par Mme Magali VALAT

Administrateur absent excusé (représenté par pouvoir) :

M.	Ali FASSI FIHRI	Administrateur
----	-----------------	----------------

Etaient également présents à la réunion:

MM.	Mouncef IGHIONE	Cabinet PricewaterhouseCoopers Maroc
	Mohamed TOUHLALI	Cabinet FIDUMAC
	Mohamed ELGHAZI	Directeur Financier de Nexans Maroc

Madame Magali VALAT assure les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président indique que le Conseil réunit la participation effective de plus de la moitié des Administrateurs et qu'en conséquence, il peut valablement délibérer.

Il déclare donc la séance ouverte qui va statuer sur l'ordre du jour proposé au Conseil.

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
2. Examen et arrêté des Comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2019
(Les comptes du second semestre inclus)
3. Mandat des Commissaires aux Comptes
4. Rapport de la Direction Générale sur la Marche des affaires – Adoption du budget 2020
5. Proposition d'Affectation du Résultat
6. Eléments de Rémunération et Conditions Financières du Directeur général – Conclusions du Comité des Rémunérations
7. Conventions Libres et Réglementées
8. Fixation et Mise en Paiement des Jetons de Présence
9. Renouvellement du mandat de trois administrateurs
10. Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
11. Programme de Conformité 2020 – Bilan 2019
12. Questions diverses
 - Mise à jour des Pouvoirs
 - Prochaine date de la réunion du Conseil

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION

Le Conseil adopte à l'unanimité des voix présentes et représentées le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'administration qui s'est tenue le 30 janvier 2020.

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019 ET DES COMPTES DU SECOND SEMESTRE

MM. Karim BENNIS et Mohamed ELGHAZI présentent les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, en ce compris les comptes du second semestre 2019.

Après discussion, plus aucune question n'est soulevée.

Il est ensuite rendu compte des travaux du Comité d'Audit, qui a souhaité une analyse de l'impact de la crise du covid19 sur les créances clients et des mesures prises.

Ensuite, sur demande de Monsieur le Président conformément à la loi, les Commissaires aux comptes déclarent qu'ils seront en mesure de certifier la régularité et la sincérité des comptes.

Le Conseil, à l'unanimité des voix présentes et représentées, arrête donc les comptes de l'exercice 2019 (en ce compris les comptes du second semestre 2019) qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires.

3. MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Sur proposition de M. le Président, le Conseil décide, à l'unanimité des voix présentes et représentées, de proposer à la prochaine Assemblée Générale le renouvellement des mandats de commissaires aux comptes des cabinets PWC Maroc et Fiduciaire Marocaine de contrôle (FIDUMAC), dont les mandats de Commissaires aux comptes arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit en juin prochain, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

MM. Mouncef IGHIONE de PWC Maroc et Mohamed TOUHLALI du Cabinet FIDUMAC remercient les membres du Conseil pour la confiance qui leur est accordée, puis quittent la réunion du Conseil.

4. RAPPORT DE LA DIRECTION GENERALE SUR LA MARCHE DES AFFAIRES - ADOPTION DU BUDGET 2020

I. Conditions de marché

a. Environnement économique au Maroc

Une situation économique morose et un produit intérieur brut en retrait à seulement 2,7%. Le PIB du secteur primaire est de 2,5% et les secteurs secondaire et tertiaire sont à 3.1% au lieu de 3.3% prévu. La dette du trésor public continue à croître pour atteindre 91,2% du PIB au lieu de 90.6% en 2018.

Le modèle économique marocain, tiré par la demande intérieure montre ses limites. Une réflexion politique est en cours pour un nouveau modèle devant générer une croissance plus soutenue à même de générer plus de croissance et de développement social.

Pour 2019, avec une saison agricole à faible rendement, la croissance du PIB annoncée est plus faible que 2018 à seulement 2,9%.

- Les investissements directs étrangers sont en net recul de -47% par rapport à 2018.
- Les investissements privés en berne par manque de confiance

b. Environnement économique des zones UEMOA et CEMAC

Dans la zone UEMOA, le PIB 2019 a été de 6,7%, croissance portée par les 3 pays phares : la Côte d'Ivoire 7%, le Sénégal et le Bénin 6.7%. Le déficit budgétaire devrait être proche de 2,9%. Le taux d'endettement est en baisse à 45,7% Vs 46,4% en 2018 (Burkina et Niger sont dans un trend haussier).

Pour la zone CEMAC, espace économique très sensible à l'évolution du cours des matières premières et particulièrement de celui des hydrocarbures, la croissance du PIB 2019 a été de 2,3%, freinée par la Guinée Equatoriale (-4,3%, le Cameroun et le Tchad ayant enregistré respectivement un PIB de (+4,0%) et (+3,0%).

Le PIB 2020 de la zone CEMAC est annoncé à 3,4%.

c. Environnement sectoriel

Le marché du bâtiment a renoué avec la croissance après 3 années consécutives de baisse de la consommation du ciment, principal baromètre, ainsi les ventes de ciment ont progressé de 1,8% après une baisse de -3,7% en 2018, et de -2,5% en 2017.

d. Marché et parts de marché

Notre politique commerciale 2019 a été marquée par une politique de pricing ciblée pour améliorer nos marges commerciales et une attention accrue aux délais de paiement clients dans un contexte de transformation. Notre profitabilité, par conséquent, s'est améliorée tout en générant plus de cash.

Les importations de fil machine montrent une évolution des parts de Nexans Maroc sur le marché de la production des câbles en cuivre de +2,7 % pour s'établir à 34% en 2019 et une évolution des parts de -4,6% pour celui des câbles en aluminium pour s'établir à 21% en 2019.

II. Résultats financiers

a) Périmètre de consolidation

Au 31.12.2019, le périmètre de consolidation est le suivant :

- Nexans Maroc : société consolidante
- Sirmel : filiale à 84,83% de Nexans Maroc, consolidée par intégration globale
- Sirmel Sénégal : filiale à 50,90% de Sirmel, consolidée par intégration globale
- TEM : filiale à 99,97% de Nexans Maroc, consolidée par intégration globale
- Coprema : filiale à 99,90% de Nexans Maroc, consolidée par intégration globale

- Nexans Côte d'Ivoire, participation de Nexans Maroc à 41%, consolidée par intégration proportionnelle

b) Activité commerciale

Le chiffre d'affaires total consolidé à métal et monnaies constants montre une hausse de 2,8% par rapport à 2018 décomposé en :

- - 1% pour Nexans Maroc
- + 2% pour les activités de distribution Sirmel

Les différentes activités ont connu des évolutions différentes en adéquation avec l'évolution du marché :

- Les câbles d'énergie + 3%,
- Les câbles télécom cuivre sont à -12% montrant un basculement du marché vers les liaisons à fibre optique
- Les câbles pour l'industrie aéronautique continuent leur progression annuelle avec + 6% en 2019
- Les transformateurs progressent de 18% grâce au marché à l'export en CIV, et du nombre important de transfos de puissance vendus en 2019, par rapport à 2018.
- Les équipements électriques baissent de -30%, 2018 était très forte à l'export avec un record historique en termes de poste préfabriqués vendus.
- Les activités distribution poursuivent leur croissance avec un développement des ventes chez Sirmel Maroc de +8%. La filiale sénégalaise a enregistré une baisse de -9% ses ventes vs 2018.

L'analyse des ventes totales semestrielles montre un 2^{ème} semestre en régression de -8% par rapport au premier.

c) Comptes de résultats consolidés

Le chiffre d'affaires consolidé passe de 1.796 MDH en 2018 à 1.831 MDH en 2019 soit une évolution de +1,95% en métal et monnaies courants.

Le résultat d'exploitation est à 80 MDH en 2019 contre 82 MDH en 2018 soit une diminution de -2MDH.

Le résultat courant 2019 est à 66 MDH contre 64 MDH en 2018. Le résultat avant impôt est à 51 MDH en 2019 contre 36 MDH en 2018. Le résultat net consolidé 2019 est à +31 MDH.

Le résultat net consolidé est impacté par une amélioration du résultat de Nexans Maroc, suite à l'élimination de l'impact du redressement fiscal 2018 de - 22 MDH en 2019.

Le résultat financier est de -13 MDH contre -18 MDH en 2018 impacté par la diminution des intérêts douane et factoring pour Nexans Maroc.

La dette nette consolidée passe de – 6 MDH en Décembre 2018 à + 28 MDH a la même date de 2019. Il est à noter que la dette nette de Nexans Maroc est positive a + 154 MDH au 31 décembre 2019 contre + 85 MDH en 2018.

d) Comptes sociaux de Nexans Maroc

Nexans Maroc affiche un chiffre d'affaires de 1,402 MDH en 2019, en baisse organique de -1%, à prix des métaux constants.

Le résultat d'exploitation s'établit à 50 MDH contre 62 MDH l'année précédente, la diminution de la marge brute consécutive à la hausse des volumes étant par ailleurs accompagnée par des efforts importants de réduction de coûts.

Une nette amélioration du résultat financier qui passe -10 MMad en 2018 à -4 MMad en 2019, grâce à la diminution des intérêts douane et factoring.

Le résultat non courant s'établit à –9 MDH, comprenant une perte sur retrait des immobilisations de -1.6 Mmad, des coûts de restructuration de -2.4 Mmad, en nette amélioration à celui de 2018 qui était de –24 MDH, impacté par une charge exceptionnelle de 13 MDH lié au redressement fiscal et de plus importants couts de restructuration (-5,4 MDH).

En conséquence le résultat net s'établit à 29 MDH contre 11 MDH en 2018.

e) Comptes sociaux Sirmel Maroc, Sirmel Sénégal, TEM, Coprema et Nexans Côte d'Ivoire

Sirmel Maroc

Le chiffre d'affaire social de Sirmel Maroc est en croissance de 7,5% par rapport a 2018. Il a atteint le chiffre hors taxe de 400.456 KDH. Le résultat d'exploitation est à 20.048 KKH en croissance de 126%.

Le résultat courant est à 19.555 KDH et le résultat net après impôts à 8.571 KDH contre une perte en 2018 de 3.743 KDH.

Le retour à la rentabilité de Sirmel Maroc traduit la réussite du plan de développement et de transformation mis en place début 2017 et la qualité du nouveau business model axé sur le développement des activités éclairage, telecom et export.

Sirmel Sénégal

Le chiffre d'affaire social est à 170.634 KDH en diminution de -8.9%.

Le résultat d'exploitation est à 15.948 KDH en recul de 6.9% et le résultat net après impôts est à 9.744 KDH contre un résultat 2018 de +11.151 KDH.

TEM

La société réalise un chiffre d'affaires de 22,2 MDH tourné exclusivement vers la vente de tourets en bois à Nexans Maroc. Elle enregistre un résultat net de 0,8 MDH contre 0,6 MDH l'année précédente.

Coprema

La société immobilière porte le terrain sur lequel est édifié le site industriel de Casablanca. Elle a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 960.000 DH.

Nexans Côte d'Ivoire

Pour son année de lancement d'activité, le chiffre d'affaires social courant de Nexans Côte d'Ivoire s'est établi à 129 MDH contre 32 MDH en 2018. Le résultat d'exploitation est à -19 MDH contre -19 MDH en 2018 et le résultat courant à -25 MDH contre -21 MDH en 2018.

III. Plan de transformation (Wave et Shift)

Nexans Maroc a lancé depuis 2017 un plan de transformation pour adapter son organisation et ses process aux évolutions technologiques, à sa stratégie 2018-2022, à l'évolution de son marché et pour améliorer sa compétitivité et profitabilité.

L'année 2019 a connu le déploiement de l'outil WAVE qui a facilité l'accompagnement des différents projets de l'entreprise, le suivi des actions et la mesure de leur impact financier. Cet outil clé dans la transformation des unités NEXANS, a permis plus de qualité dans l'exécution des projets avec une meilleure gestion du temps et des ressources. L'action s'articulait autour de 4 Axes de progrès :

- ✓ Initiatives de développement commercial
- ✓ Initiatives de performance industrielle
- ✓ Initiatives de réduction de frais fixes
- ✓ Initiatives de réduction des coûts indirects et BFR.

L'année 2019 a connu aussi le lancement du programme Shift. A l'instar d'autres entités du groupe, il s'agit d'une démarche de redressement qui consiste à transformer les données à des actions, et les actions à des résultats.

Ce projet de transformation est organisé par Business Units qui correspondent à des centres de profit.

Les principaux indicateurs et mesures de succès sont la marge, l'excédent brut, le BFR et le flux de trésorerie. La mission gérée en mode Projet a été étalée sur 6 mois avec un point hebdomadaire sous la supervision directe du top management du Groupe.

Une task force a été constituée pour piloter ces actions, composée de consultants et de cadres de Nexans Maroc.

Plus de 19 leviers de transformation ont été conçus et adaptés à l'industrie du câble. Ces leviers couvrent les activités commerciales, logistiques, techniques et industrielles. A la fin de la mission une passation a été effectuée pour les cadres de l'entreprise.

Indicateurs financiers Nexans Maroc

Stock : Notre stock a augmenté d'une semaine atteignant une rotation au 31/12/2019 de 10,4 semaine par rapport à 9,1 en 2018.

Compte clients : Le compte clients s'est amélioré pour s'établir à 106 jours hors factoring, de 18 jours par rapport au 31/12/18. Le factoring représente 2 jours à fin 2018 et en moyenne 5 jours en 2018.

Besoins en fond de roulement : Le ratio BFR / CA s'est amélioré de 2 points par rapport au 31/12/18 atteignant le taux de 17% contre 19% à la même date en 2018.

IV. Hygiène et Sécurité

L'année 2019 a été sans aucun accident avec arrêt sur les deux sites de Nexans Maroc permettant d'atteindre les records suivants en nombre de jours :

- Casablanca : plus de 1.781 jours
- Mohammedia : Plus de 1.556 jours
- Sirmel : 464 jours

La société Sirmel n'a connu aucun accident avec arrêt en 2019 après l'accident enregistré en 2018.

Le Conseil félicite la Direction Générale pour ses efforts et cet excellent résultat.

V. Investissements

La politique d'investissement se poursuit avec un montant de 36.839 KDH comprenant les projets suivants :

- Capacité de production : 29.722 KDH
- Sécurité, environnement et maintenance des sites : 1.430 KDH
- Amélioration continue : 5.687 KDH

VI. Perspectives 2020

Sous réserve bien entendu de l'incertitude liée à la crise mondiale du Coronavirus, Nexans Maroc voit le maintien de ses positions sur le marché marocain, et la poursuite de son développement à

l'export, en particulier en Afrique francophone. Cette évolution sera accompagnée, des investissements industriels seront prévus dans le budget.

5. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice 2019 faisant apparaître un bénéfice de 28.972.862,97 DH. Le Conseil d'administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés de proposer à l'Assemblée Générale des Actionnaires de l'affecter de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	28.972.862,97DH
Réserve légale	-
Réserve d'Investissement	-
Report à nouveau	240.411.770,11 DH
Total	269.384.633,08 DH
AFFECTATION	
Dividende	11 217 600,00 DH
Report à nouveau	253 679 993,08 DH
Total	269.384.633,08 DH

En conséquence, le dividende par action pour les 2.243.520 actions composant le capital social s'élèverait à 5,00 Dirhams. Ce dividende sera mis en paiement à compter du **24 juillet 2020**.

6. ELEMENTS DE REMUNERATION ET CONDITIONS FINANCIERES DU DIRECTEUR GENERAL – CONCLUSIONS DU COMITE DE REMUNERATIONS

MM. Karim BENNIS et Mohamed ELGHAZI quittent la réunion du Conseil.

Madame Laure Hurbin rend compte au Conseil des travaux du Comité des Rémunérations qui s'est réuni avant la tenue du conseil.

Après discussion, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les recommandations du Comité des Rémunérations, et donnent tous pouvoirs à Madame Laure HURBIN et M. Jean-Christophe JUILLARD pour finaliser et signer les conditions financières de M. Karim BENNIS de son départ à la retraite.

M. Karim BENNIS rejoint ensuite la réunion.

7. CONVENTIONS REGLEMENTEES ET SIGNIFICATIVES

Le Conseil adopte à l'unanimité des membres présents et représentés le renouvellement des conventions précédemment approuvées par le Conseil, et prend acte des conventions libres, dont la liste et les détails sont donnés dans le Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale. Le détail en est donné dans le rapport de gestion.

8. FIXATION ET MISE EN PAIEMENT DES JETONS DE PRESENCE

Sur proposition de M. le Président, le Conseil à l'unanimité des membres présents et représentés décide de maintenir le montant des jetons de présence alloués aux Administrateurs conformément à l'article 24 des Statuts, à 405 000 DH. Sous réserve de l'approbation du montant forfaitaire de 405 000 DH par l'Assemblée Générale, la répartition sera effectuée suivant les règles en usage.

9. RENOUELEMENT DES MANDATS DE TROIS ADMINISTRATEURS

Sur proposition de M. le Président, le Conseil décide à l'unanimité des voix présentes et représentées de proposer à la prochaine Assemblée Générale le renouvellement des mandats d'administrateurs de : MM. Jean-Christophe JUILLARD, Karim BENNIS et Ali Fassi FIHRI qui arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit en juin prochain. Ce renouvellement sera pour six années, soit pour une durée qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

MM. Jean-Christophe JUILLARD et Karim BENNIS s'abstenant de prendre part au vote, la voix de M. Ali Fassi FIHRI, représenté, n'étant pas comptabilisée.

10. CONVOCATION D'UNE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Le Conseil approuve le projet de Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale et décide à l'unanimité de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle pour le 25 juin 2020, à 11h30, au siège social : Casablanca (20400) – Bd Ahl Loghlam, Sidi Moumen

à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 - Examen et approbation des comptes annuels présentés par le Conseil de l'exercice clos le 31 décembre 2019
2. Affectation du résultat
3. Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions libres et réglementées
4. Renouvellement des deux Commissaires aux comptes de la Société
5. Ratification de la cooptation d'un administrateur
6. Renouvellement du mandat de trois administrateurs
7. Fixation et mise en paiement des jetons de présence

8. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

11. PROGRAMME DE CONFORMITE 2020 – BILAN 2019

Madame Magali Valat intervient pour présenter le programme de conformité. 100% des salariés concernés (88/88) ont signé les certificats de conformité et les ont remis à la DRH, y compris pour les nouveaux embauchés ; en revanche le téléchargement des certificats signés dans MyClick reste difficile (seulement 61% des certificats (54/88)) mais la DRH poursuit l'effort.

Concernant le programme 2020, il sera axé sur des formations sur le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption et les contrôles à l'exportation. Le processus de validation des agents commerciaux a été renforcé et sera pleinement déployé via l'outil GAN en 2020.

12. PRESENTATION DU PROJET FES

M. Olivier Chevreau présente le projet ; après discussion le conseil approuve la poursuite des travaux d'étude et d'analyse.

13. QUESTIONS DIVERSES

Madame Magali VALAT présente la mise à jour des pouvoirs de représentation de la Société compte tenu des changements intervenus dans le Comité de direction de la Société :

Toujours dans le cadre des procédures du Groupe Nexans, adoptées par le Conseil d'Administration de Nexans Maroc lors de sa séance du 18 juin 2010 et renouvelées depuis, incluant notamment la mise en place d'un système de délégations de pouvoirs basé sur le principe de la double signature, de contrôle interne, de la séparation des tâches et de la prévention des conflits d'intérêts, il est proposé aux membres du Conseil de renouveler à M. Karim Bennis les pouvoirs suivants :

a) En matière commerciale

Conjointement avec Messieurs Mohamed EL GHAZI, Youssef GOUGHBAR, Madame Selma ALAMI ou Othmane BOUWAKDH ou tout autre salarié ayant reçu du Directeur Général des pouvoirs similaires habilité à signer pour le montant concerné, et dans le strict respect des procédures internes, notamment celui de la règle de double signature :

- présenter toutes offres, faire toutes soumissions, signer et exécuter tous marchés, tous contrats de vente ou location de fournitures à faire ainsi que tous contrats d'entretien, d'abonnements, de prestations de services ou autres à faire, les modifier, les résilier ; et dans le cadre de ces contrats de vente ou de prestations de services à faire pour lesquels la société sous-traite ou co-traite, en partie ou en totalité, leur exécution à d'autres sociétés,

signer, modifier, résilier tous contrats avec lesdites sociétés sous-traitantes ; étant entendu que :

- lorsque le montant de ces opérations, par transaction, excède trente-cinq millions de dirhams l'accord préalable et écrit, y compris par courrier électronique de l'Executive Vice President du Business Group B&T Southern devra avoir été préalablement obtenu ;
 - lorsque le montant de ces opérations, par transaction, excède cinquante-cinq millions de dirhams, la confirmation par un membre du Executive Committee du Groupe Nexans que l'opération a été validée par le Comité de Revue d'Offres conformément à la Procédure Nexans GMP 8 devra avoir été obtenue préalablement ;
- signer tous accords de distributeurs internationaux et d'agents commerciaux après avoir reçu la confirmation écrite de l'Executive Vice President du Business Group B&T Southern que la procédure Nexans GMP 4 a été respectée ;

b) En matière d'achats :

Conjointement avec Messieurs Mohamed EL GHAZI ou Selma ALAMI ou tout autre salarié ayant reçu du Directeur Général des pouvoirs similaires habilité à signer pour le montant concerné et dans le strict respect des procédures internes, notamment celui de la règle de double signature, passer toutes commandes et signer tous contrats d'achats, de location à prendre ou de leasing pour toutes marchandises, biens mobiliers, véhicules, matières premières et tous autres approvisionnements ou achats ainsi que tous contrats d'entretien, d'abonnements, de prestations de services ou autres à recevoir, les modifier, les résilier, étant entendu que :

- pour tout engagement d'achats supérieur à cinq millions et demi de dirhams par transaction, qui ne s'inscrirait pas dans le cadre des conditions générales et de tarifs négociés en vertu d'accords cadre du Groupe Nexans, l'accord préalable et écrit de l'Executive Vice President du Business Group B&T Southern est requis ;
- pour tout engagement d'achats relatifs à des dépenses de bien d'équipement (dites dépenses d'investissement) pour des montants supérieurs à un million sept cent mille dirhams, la confirmation écrite de l'Executive Vice President du Business Group B&T Southern que la procédure Nexans relative aux Dépenses d'Investissement (GMP12) devra être préalablement obtenue ;
- pour tout autre engagement d'achats, l'accord préalable et écrit de l'Executive Vice President du Business Group B&T Southern est requis.

c) En matière bancaire :

- Dans le respect des procédures internes, représenter la société auprès de toutes banques et tous établissements financiers, traiter avec eux en matière de :
 - dépôts de fonds, d'escompte de traites ou effets de commerce, d'exécution du service des titres de la société,
 - émission de lettres de change, d'endossement de tous effets et chèques à l'ordre d'une banque ou d'un établissement de crédit en vue de leur encaissement pour le compte de la société,
 - perception de toutes sommes qui pourront être dues à la société, en principal, intérêts ou accessoires, pour quelque cause que ce soit, en donner quittance et décharge.

- Conjointement avec Messieurs Mohamed EL GHAZI, Madame Selma ALAMI, ou Madame Abir BOUNOUA ou tout autre salarié ayant reçu du Directeur Général des pouvoirs similaires, habilité à signer pour le montant concerné, et dans le strict respect des procédures internes, notamment celui de la règle de double signature, faire fonctionner tous comptes aux fins de :
 - retirer tout montant, émettre et signer tout chèque et virement de ladite banque,

 - accepter les traites, émettre tous paiements par mode électronique et tous chèques et virements émis sur toutes caisses, souscrire tous billets à ordre, endosser tous effets et chèques au profit d'un tiers, étant entendu que pour toute opération supérieure à onze millions de dirhams, la double signature du Directeur Général et du Directeur Financier sera requise,

 - Acheter et vendre toutes devises étrangères.

- Conjointement avec M. Mohamed EL GHAZI, et dans le strict respect des procédures internes, notamment celui de la règle de double signature, et pour autant que l'accord préalable écrit du Directeur du Financement du Groupe Nexans ait été obtenu :
 - procéder à la fermeture de comptes bancaires,

 - contracter tous financements bancaires, signer toutes conventions de crédit (découverts en compte, avances, escompte d'effets de commerce, cessions de créances commerciales avec ou sans recours), signer tous effets ou ordres de prélèvement qui pourraient être créés dans le cadre de cette opération,

étant entendu que ces pouvoirs ne peuvent en aucun cas être subdélégués.

13.1 Prochaine date de la réunion du Conseil

La prochaine réunion du Conseil sera convoquée le 25 juin prochain à Casablanca à l'issue de la tenue de l'Assemblée Générale.

La réunion d'arrêté des comptes semestriels se tiendra le 25 septembre prochain à Paris La Défense.

La séance est levée à 13h15.

Le Président

Un administrateur